

N° CP

Séance du

12^e/08-07

11 MAI 2007

**COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE)
DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DEPARTEMENTALE
EN POLOGNE DU 2 AU 5 JUILLET 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne) signé le 27 juin 2001 et l'avenant n°1 à cet accord, signé le 19 mai 2004,
- VU la délibération n° CG 2007/I – 12/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le déplacement en Pologne d'une délégation départementale composée d'élus et d'agents départementaux, du 2 au 5 juillet 2007 afin de participer à un atelier sur les infrastructures routières (suite des échanges initiés en 2006) et au Comité Mixte, instance réunissant annuellement des élus de nos deux collectivités afin de déterminer le programme de travail de notre coopération,
- ❖ approuve la composition de la délégation telle qu'elle figure dans le rapport,
- ❖ autorise la prise en charge par le budget départemental 2007, des frais générés par cette mission, évalués à 8 500 € (soit 3 300 € pour les frais de déplacement des élus, 4 400 € pour les frais de déplacement des agents départementaux et 800 € pour les frais de représentations),

- ❖ décide que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget départemental 2007, chapitre 65 nature 6532 fonction 021 enveloppe 791 (frais de déplacement des élus), chapitre 011 nature 6251 fonction 0201 enveloppe 751 (frais de déplacement des agents départementaux) et chapitre 011 nature 6185 fonction 04 enveloppe 90424 (frais de représentation).

Acte certifié exécutoire
Réception par le Président le 14 MAI 2007
Publication le 22 MAI 2007...
Pour le... Général
...délégation



~~Ludovic LIONS~~

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions